

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19485 - 75ÈME ANNÉE

Journée internationale des droits des femmes

# Famm!



**Numéro spécial 8 mars**

## Edito

### L'année 2020 le millésime féminin !

En suivant les déplacements du Kolektif Vanina contre les violences faites aux femmes, en lisant l'appel public de Stéphane Marcy à voter aux municipales pour une femme, Firose Gador, l'idée nous est venue de consacrer un numéro spécial à l'émancipation de la Femme, à l'occasion de ce 8 mars 2020. Nous avons choisi l'angle social et politique. Nous remercions tous les contributeurs pour leur dévouement. Merci Témoignages, un journal qui n'a jamais baissé la garde. La lutte pour l'émancipation et les droits de la femme est l'affaire de tous !

Dès le début de son peuplement, La Réunion était régie par des régimes politiques qui reposaient sur la violence et la domination. La seule période de l'Esclavage a duré 2 siècles. A son abolition, en 1848, les affranchis masculins ont eu le droit de voter, mais pas les femmes. Les femmes ont voté pour la première fois en 1945, soit 97 ans après. Pourquoi ? C'était la norme. Les inégalités ont traversé les époques et les mœurs. Aujourd'hui, encore, l'égalité entre nous, Réunionnaises-Réunionnais, n'est toujours pas la règle.

Jusque-là, nous avons obtenu le droit d'être libre mais la Liberté sans Egalité ne remet pas en cause l'héritage de la domination qui conduit à l'atteinte morale et physique, parfois, au crime. La violence contre les Femmes fait partie de cet héritage. Pour faire changer ces normes inadmissibles, nous croyons à la pression populaire. Les médias et les collectivités doivent changer de discours pour faire évoluer le statut de la femme dans la société. Les parlementaires peuvent s'inspirer des mesures innovantes des systèmes juridiques d'autres pays comme l'espagnol.

En matière de citoyenneté, un grand pas a été fait avec la parité sur des listes électorales mais celle-ci s'arrête au moment du partage des responsabilités. Cette année nous pouvons agir pour que des femmes réunionnaises de sensibilité sociale soient élues Maire. Nous pouvons faire de 2020 une année de rupture historique.

**Julie Pontalba,**  
**Professeur de Mathématiques,**  
**Membre du Parti communiste Réunionnais**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21  
Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# La situation des femmes dans les domaines socio-professionnel et familial

**En mars de l'année dernière l'INSEE a rendu son rapport sur la situation des mères et la pauvreté. Vous pouvez vous le procurer sur internet. Un constat est récurrent : les femmes ont une situation sociale et professionnelle beaucoup plus dégradée alors qu'elles réussissent mieux à l'école. Pourquoi, alors que l'école est sensée être un ascenseur social ? Et pourquoi cela ne change pas ?**

**Les mères isolées plus nombreuses et plus durement touchées par la pauvreté.**

Les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes à être à la tête d'un foyer monoparental. 59 000 femmes élèvent seule un ou plusieurs enfants, soit 21 % des ménages. Très peu d'hommes sont dans ce cas, 4 %. L'Insee note que "Les femmes vivant seules avec leurs enfants sont plus souvent pauvres : 61 % vivent sous le seuil de pauvreté à La Réunion en 2015, contre 44 % des hommes en familles monoparentales et 34 % des couples avec enfants".

**Des salaires plus faibles et une situation professionnelle plus précaire**

A la Réunion les femmes qui travaillent touchent en moyenne un revenu annuel de 19 500 euros. Un revenu 14 % plus faible que celui des hommes, soit 3200 euros de moins (260 € de moins par mois). Cela s'expliquerait notamment par

le fait que "À La Réunion comme ailleurs, les femmes travaillent plus fréquemment dans des secteurs moins rémunérateurs, comme les commerces et les services de proximité"... , "leur salaire est également tiré à la baisse par une durée de travail moins élevée : 29 % des salariées sont à temps partiel en 2015, soit deux fois plus que les hommes (figure 3). Enfin, "Elles sont par ailleurs plus nombreuses à être en contrat à durée déterminé (18 % contre 15 %) ou sur un contrat aidé (55 % des emplois aidés sont occupés par des femmes en 2017)."

**Et pourtant, elles réussissent mieux dans les études, alors qu'est-ce qui ne tourne pas rond ?**

C'est encore le même constat qui revient en boucle depuis des années. "À La Réunion comme en métropole, les filles ont moins de difficultés scolaires. Elles ont un bien meilleur taux de réussite au baccalauréat (91 % contre 85 % en 2018), et sont plus nombreuses à faire des études supérieures et à obtenir un diplôme : "32 % des Réunionnaises de 25 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015 contre 23 % des Réunionnais."

Malgré tout, "les Réunionnaises occupent plus souvent que les Réunionnais un emploi d'un niveau inférieur à celui auquel leur diplôme devrait leur permettre d'accéder : 28 % contre 21 % pour les hommes en 2012." Dans un autre rapport datant de 2015, l'INSEE note que si les femmes sont de plus en plus nombreuses sur le marché du travail elles sont aussi

plus souvent en situation de chômage. "L'accès à l'emploi est l'inégalité la plus marquée entre les hommes et les femmes à La Réunion".

Que se passe-t-il ? Pourquoi de tels écarts entre les capacités des filles et leur réussite professionnelle par la suite ? Pourquoi un tel déséquilibre entre les hommes et les femmes alors qu'au départ les filles sont dans de meilleures dispositions ? Quels sont les mécanismes qui font que les hommes sont privilégiés sur le marché du travail ? Comment en sortir ?

Cette année, le challenge aurait été que la Journée internationale de lutte pour les droits de la femme soit placée sous le signe de la réflexion et des échanges productifs, pour tenter de répondre à ces questions et d'apporter des solutions. D'ailleurs, le contexte des élections municipales soulève ces questions liées aux droits des Femmes. Au lieu de cela on assiste trop souvent à une certaine "folklorisation" de la part des institutions, sous forme d'atelier d'esthétique, d'activités couture,...

Espérons que l'arrivée de femmes à la direction des Collectivités ouvre la perspective à de nouvelles formes d'action et à de nouveaux modèles de société.



# Violences dans la famille : où sont les coupables ?

L'étude de la problématique sociale qui touche aux violences domestiques, intra-conjugales et intrafamiliales, conduit à deux observations déterminantes :

- D'abord, les dispositions et les actions proposées se présentent la plupart du temps « après-coup » = « après les coups », une fois les agressions commises ou le drame profondément engagé...

- Ensuite, lorsqu'il est question de prévention = de ce qui peut se passer avant le déclenchement des agressions, c'est uniquement la femme qu'on interpelle et qu'on sensibilise. Il s'agit surtout d'une alerte pour l'inciter à se protéger contre l'agresseur redouté.

## L'incapacité politique à gérer les situations prévisibles en amont

Présente à La Réunion en novembre 2016, lors des États généraux des violences faites aux femmes, Madame Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, estimait que grâce au travail inlassable des autorités et des associations, le seuil de tolérance dans la population à l'égard des violences conjugales /familiales avait baissé. Bien entendu, on doit la croire.

Cependant les modes d'organisation de la société qui les permettent et parfois les déclenchent, n'évoluent que très lentement. De même que les modes d'approche de ce problème de société, ainsi que l'illustrent, 3 ans plus tard, en novembre 2019, les importantes mesures arrêtées par le gouvernement d'Edouard Philippe, lors du « Grenelle sur les violences conjugales ». Au nombre d'une cinquantaine, chargées d'en-

rompre la spirale des violences au sein du couple, elles portent essentiellement sur le renforcement de la protection et de la prise en charge des victimes.

Il ne s'agit pas de déprécier les autres dispositions, portant soit sur la prise en charge des auteurs de violence, soit sur la formation et l'éducation, sur la suppression de certaines formes d'absurdité juridique, ou la formation des forces de l'ordre à l'accueil social, ou le projet de la levée du secret médical...

On observera cependant l'extraordinaire difficulté permanente, voire l'incapacité générale à s'attaquer à une réelle prévention des conflits domestiques, comme si d'une certaine façon, ces dispositions viennent masquer nos aveux d'impuissance à agir bien en amont sur les situations et auprès des instigateurs de violences, à changer le déroulement des événements et à prévenir les drames avant qu'ils ne se produisent...

## Des campagnes de sensibilisation qui s'adressent aux victimes mais pas aux agresseurs

Face aux phénomènes sociaux manifestes d'une émancipation féminine continue et dans tous les domaines, on doit envisager de considérer aujourd'hui que l'homme est bien souvent placé au centre du problème des rapports domestiques interpersonnels. Le statut de la masculinité a changé, est devenu plus incertain. Dans de multiples cas, il est véritablement en crise.

Il m'apparaît que de ce point de vue, les campagnes pour la lutte préventive contre les violences domestiques, ne peuvent plus être exclusivement réservées aux femmes, justement parce que l'on sait qu'elles en sont les principales victimes.

Ce qui continue pourtant à se passer : Dans les campagnes d'affichage et dans les flyers, les injonctions et les conseils s'adressent toujours aux femmes victimes. Elles les rendent responsables de leur propre protection. La femme est interpellée pour repousser l'agresseur et faire cesser la menace qui pèse sur elle : Touch pa mwin ! Aret lev la min dsi mwin ! « Ne laissez pas la violence vous détruire... sortez du silence ! »

C'est donc toujours à la femme d'agir, d'appeler le numéro téléphonique de secours 3919, à elle d'être accessible - si elle le peut - aux conseils et aux propositions d'aide de la part des professionnels...

Même face aux risques de la « violence publique », les campagnes de com les plus récentes adoptent la même approche... L'exemple de la récente campagne de 2019 dans les transports publics à La Réunion est caractéristique, il en appelle aux victimes et aux témoins, le prédateur n'est jamais identifié, l'homme agresseur n'est qu'une menace désincarnée et irresponsable. « Rode pas ! Respecte a moin. » Qui est donc ce « harceleur » ? Où est-il ? D'où sort-il ? Agit-il à ce point dans l'ombre qu'on ne sait comment aborder sa réalité ?

## Il est déterminant de s'adresser aux hommes et nécessaire qu'ils gardent leur place



Il ne s'agit pas ici bien sûr de contester l'importance du soutien aux victimes et des appels aux témoins.

Dans une réflexion élargie, on doit considérer seulement :

- Qu'il est déterminant aujourd'hui de s'adresser directement aux hommes, souvent exclus de tout rôle actif et responsable dans ce problème de société qui concerne les violences familiales, dont on a trop longtemps laissé le traitement aux associations féminines.

- Que dans une socio-culture qui ne cesse de se transformer, pour le meilleur parfois et pour le pire bien souvent, il est toujours question fondamentalement de faire évoluer nos façons de vivre ensemble. Dans la sphère sociale et politique, dans le monde professionnel sans doute, mais particulièrement dans l'espace des couples et des familles. De ce point de vue, le rappel direct de la responsabilisation de l'homme est une évidence.

- Qu'il est globalement nécessaire d'affirmer que les hommes doivent garder leur place - ou parfois la rétablir - dans les lieux où se construisent les rapports sociaux : l'éducation, l'action sociale, le médico-social, la justice,... dont la féminisation se développe largement depuis plusieurs décennies.

- Et que doivent s'impliquer dans cet engagement, pour une égalité hommes-femmes heureuse et harmonieuse, les hommes intègres et les hommes d'influence, qui agissent publiquement dans notre société pour la construction des liens sociaux.

Certaines prévisions peuvent le laisser craindre, les violences domestiques persisteront, et risquent même de s'accroître, tant que, face à l'évolution des femmes, les hommes n'auront pas investi différemment leur rôle dans cette société qui change sans arrêt.

L'acceptation de l'émancipation de la femme et l'investigation dans les nouveaux rôles de conjoint et de père semble fonctionner positivement dans beaucoup de pays (exemples notamment, mais pas exclusivement, dans le Nord de l'Europe). On observe expressément que plus l'homme s'investit dans les tâches domestiques, plus les violences diminuent.

### En conclusion,

Peut-être faut-il s'en souvenir, une société qui veut maîtriser la violence, c'est en tout premier lieu une société qui sait traiter au plus tôt les frustrations, les carences affectives et les souffrances !  
« Il n'y a pas de méchants, il n'y a

que des souffrants » disait le professeur Henri Laborit. On commence seulement à identifier l'importance des carences affectives multiples des hommes qui n'ont jamais pris conscience de leur état de réaction violente, tant ils ont vécu, marmailles, dans un climat familial sinistré. Et quel que soit le milieu social considéré. La violence domestique est la plupart du temps la résultante lointaine de l'accumulation de ces privations de tendresse et de bienveillance qui remontent à l'enfance. Tant que ce manque originel d'affection sera ignoré, blocages et tensions entre hommes et femmes subsisteront. Toujours susceptibles de dégénérer.

**Arnold Jaccoud**

**Arnold Jaccoud est psychosociologue de métier. Il se voue à la recherche, au développement, à l'intervention et à la formation en matière de communication sociale, de croissance personnelle et de processus collectif.**

**Il a commencé à écrire et publier à La Réunion en 2011 autour des violences faites aux femmes.**

**On retrouve parmi ses nombreux ouvrages :**

- **Lélé la petite princesse (qui voulait tellement devenir elle même)**
- **Le dernier rhum**
- **Mafate, Servitude et insoumission (zhistoires loyans)**
- **L'ogre et les deux frères**
- **Le ventre du barbare**
- **Frontières humaines.**

## Contre les violences conjugales, l'Espagne à l'avant-garde : un modèle à suivre ?

C'est un « après-coup » qui pousse l'Espagne, en 1999, à réformer totalement le code pénal. Après le témoignage poignant d'Ana Orantes diffusé par les médias en 1997, témoignage dans lequel cette Espagnole de 60 ans se confie sur ses 40 années de vie conjugale violente, son ex-conjoint, deux semaines plus tard, la brûle vive. L'opinion publique se trouve marquée, bousculée par cette tragédie.

En réponse à ce - ces - drame(s), quelques années plus tard en 2004, la loi « relative aux mesures de protection intégrale contre la violence de genre » est votée, elle permet à l'Espagne de se placer comme un modèle dans la lutte contre les « violences machistes » (47 femmes tuées en 2017 contre 71 en 2003) (En France 130 en 2017).

Parmi les nouveaux dispositifs, des mesures éducatives, judiciaires et sociales.

- On retrouve notamment la mise en place de formation auprès des professionnels travaillant en lien direct avec les victimes (infirmières, policiers, soignant, juges, etc.) La prise en charge insiste sur un suivi qui n'est pas « paternaliste » et ne minimise pas les faits. Cette formation est obligatoire et impacte de manière significative la poursuite des plaintes. Dans ce cadre, les juges ont 72h pour instruire le dossier des victimes présumées ainsi que 15 jours pour organiser un procès.

- Autre particularité, un parquet et des tribunaux spécialisés (dotés des compétences civiles et pénales) sont mis en place. 106 cours spéciales se consacrent unique-

ment aux affaires de violences faites aux femmes par leur conjoint ou ex-conjoint. Cette spécialisation permet des peines plus lourdes. Par ailleurs, l'État peut se substituer à la victime pour le dépôt de plainte.

- Une aggravation juridique du crime conjugal est instauré, on ne parle plus de « drames conjugaux » ou de « meurtres passionnels » mais de « féminicide ». Le terme désignant le meurtre d'une femme du fait de sa condition permet la conscientisation du problème et cesse l'enjolivement des précédents termes.

- En termes de solution technique, la mise en place de bracelets électroniques (depuis 2009) permet la surveillance des conjoints violents, celui-ci informe directement la victime des déplacements de son agresseur. Elle dispose quant à elle d'une sorte de téléphone portable permettant d'envoyer un signal d'alerte si celui-ci franchit le périmètre qui est de moins de 500 mètres.

- Autre exemple, la mise en place du dispositif « VioGen » depuis 2007, qui est un système informatique de suivi et de protection visant à l'évaluation et à la gestion du risque, permet de rassembler toutes les informations sur les victimes et les agresseurs présumés/condamnés.

Suite à cette évaluation, des dispositifs sont mis en place (hébergement d'urgence par ex).

Le contact est également pris avec l'agresseur pour lui spécifier les règles de l'ordonnance de protection. Plus de 60 000 cas actifs de violences conjugales sont recensés au sein du système VioGen. Bien sûr ce dispositif reste imparfait et

les policiers doivent essentiellement se baser sur les rapports humains qu'ils entretiennent avec la victime.

- En écho à ces lois, l'engagement médiatique permet le soulèvement de la population. La municipalité décrète des journées de deuils, des manifestations devant la mairie, le mouvement permet une dimension sociale collective visant à la sensibilisation. Autrement dit, « on traite le sujet en montrant les conséquences devant les tribunaux et la société elle-même. »

- Les mesures disposent également d'un plan d'action gouvernemental contre la violence domestique et violence de genre, avec un observatoire dépendant directement de la magistrature.

- Des initiatives locales destinées à éveiller les consciences sont également mises en œuvre.

Ex : un accompagnement des femmes maltraitées par des femmes gardes du corps bénévoles.

Bien que capital, rappelons que ces lois ne prennent en charge que les victimes d'un conjoint ou ex-conjoint, certaines affaires ne rentrent donc pas dans le cadre des violences machistes. Autre point négatif, l'agresseur n'est pas « pris en charge », ici encore, il semble désincarné de son rôle.

C'est malgré tout un acquis précieux que l'Espagne s'efforce de mettre en place depuis maintenant 15 ans. Le pays compte une augmentation considérable des plaintes de violences conjugales : 160 000 en 2017 (72 098 en 2005) contre 30 240 plaintes annuelles en France (pour une estimation de 216 000 femmes victimes). La



France s'est dotée de nouveaux outils mais qui restent sous utilisés (1300 ordonnances de protection délivrées en France contre 20 000 en Espagne) il apparaît donc comme urgent de s'armer d'une législation plus sévère à l'égard des violences conjugales.

Cet arsenal législatif permet de garantir à ces drames une résonance cinglante en leur conférant une di-

mension sociale collective. À quand une telle démarche de sensibilisation massive en France ?

*Ophélie Chambry*

Étudiante en lettres à l'Université de la Réunion, passionnée de littérature, elle s'attache à comprendre, à penser l'émancipation féminine dans nos sociétés. Elle angle particulièrement ses ré-

flexions sur les "gender studies", sur la corrélation entre femme et culture, sur ses représentations dans l'art ainsi que sur le rapport - complexe - de la masculinité envers celle-ci. Ophélie cultive également ses réflexions sur l'éco-féminisme et le rapport (destructeur) de l'homme à la nature, rapport qui fait lien à bien des égards, à celui de la femme.

## Minisipal 2020 o por, mon langazman dann in lékip otour inn kandidat

Koman rényoné la viv léléksyon obama ?

An 2008, la plipar lavé vibré dovan joli zafèr la, in lémansipasyon pou la roprézantasyon tout bann konpozant dann in sosyété : in promyé prézidan amérikin nwar.

Koman nou fé pou akord anou lo drwa viv lo mèm lémosyon mé antank aktèr lémansipasyon ?

Dann lèr 2020 la, i pé konté lo nonm bann fanm la fini rant mèr in komine La Rényon. Antouka, na pwin okin fanm la été mèr o Por, in komine i sava dési son 125 an.

Touzour an 2020, i fé plid 350 an rényoné i ékzis, nou la zamé akord nout konfyans in fanm nwar pou rant mèr in komine.

2 possibilité : swa té krwa oubyin té vé fé krwar lo bann kandidat lété pa konpétant, swa la sosyété lété pa paré.

I tonm byin, sèt ané nana inn kandidat plis ké konpétant kiswa an lintélizans émosyonèl, kiswa an konpétans politik : Firose Gador, portwaz i abit dann Por (!), i sort dann in milyé sosyal i di lé « défavorizé », travayèz sosyal, fidèl dann son bann valèr politik, a 42 zan, 6 zané antank konséyèr minisipal, 6 zané antank 2e adjwint minisipal, 6 zané dann lopoziyon.

Nou lé an fas in fé istorik pou lémansipasyon. Sat i koné « la convergence des luttes » va war in krwazé somin ousa i trouv lavansé la plas bann fanm, lo drwa ét roprézanté pou domoun i sort dann bann milyé « défavorizé », lo drwa ét roprézanté pou tout kélkéswa son koulèr. Souvandéfwa, sé nout vot i pé fé ariv bann drwa la. Lariv lèr pou nout sosyété fé war li lé paré pou amén in not létaf pou lémansipasyon an zénéral, pou done marmay bann modèl idantifikatwar, pou arèt krwar sa lé rézèrvé pou lé zot, pou ét aktèr nout lémosyon.

É kom, byinsir, in moun i sifi pa, mwin la rankont dann lékip la, dot portwa i sort dann tout klas sosyal, in bann portwa i rokonèt azot dan zot parkour la vi antank bénéfisyèr in politik portwaz édikativ, kiltirèl, émansipatris.

So bann portwa la koni kosa i lé rosowwar, i koné i fo rann pou la zénés, pou toulpé : Patrice Casimir, Afyfah Mlk, Miguel Santoulangué, Isabelle Erudel, David Titus, Marie Melchior, Willy Hagen, Sabrina Louise, Ricardo Jams, Yvan Dassy, Aureta Dobarra, Gregory René, Aliette Bernardin,...

Mèrsi Jean-Yves Langenier pou lénèrji li mét touléjour pou soutyin anou, pou akonpayn anou. In gran pèrsonaj par son léfikasité dann lumilité.

\* Mèrsi mon fra Teddy Aky, Lofrer Doloress, lotèr « La Richesse d'être pauvre » pou lélan li la doné lèrk li la dévlop lo konsép Lintélizans Émosyonèl, in zoutiy la éd amwin bonpé pou analiz nout sosyété, in zoutiy pou émansipé : <http://lofrer.smg.re/>

*Stéphane Marcy*

Stéphane Marcy est un jeune enseignant portois. Il possède l'habilitation qui lui permet en plus d'enseigner "la langue et la culture régionale". Sportif de compétition, il est aussi un inlassable militant de la reconnaissance de l'identité réunionnaise. Il a écrit de nombreux textes en créole. En 2019, il est remarqué et surtout soutenu par l'opinion publique pour avoir été interpellé par un inspecteur sur le simple fait de s'être exprimé en créole dans une réunion. C'est tout naturellement, qu'il a rejoint Firose Gador, tête de liste PCR, aux municipales de 2020 au Port.

# Féminicides à La Réunion, un indicateur de plus d'une violence sociétale postcoloniale

**« Ce pays aux pulsions destructrices, cette île encasernée sur sa propre défaite avec ce tapage des nerfs dans la tête des fous et dans la nuit des esclaves, avec l'érosion mentale, la crevasse sismique entre les plis de l'inconscient, cette agression du sabre à canne qui coupe la veine populaire du beau-frère, éventuelles femmes enceintes, martèle à coups de galets le rival d'un jour, ce pays-là est celui de la violence cachée et de la désespérance bloquée », Alain LORRAINE**

Une étude récente (février 2020) ayant pour objet les féminicides à La Réunion révèle que 49 femmes y ont été les victimes ; le long de ces douze dernières années, classant l'île en troisième position derrière la Guyane et la Corse.

Commandée par l'ORVIF (Observatoire Réunionnais des Violences faites aux femmes), l'étude a été conduite par le Centre de Recherche Juridique de l'Université de La Réunion et l'IRTS. Le travail de restitution des recherches a reçu un bon accueil du public composé des professionnels du social, des magistrats et autres représentants institutionnels tels que l'État ou le Conseil Départemental. Le traitement des aspects juridiques et sociologiques a amené de nombreuses propositions « pratiques » pour aider les femmes en danger face aux violences conjugales pouvant les exposer à la mort par assassinat de la part de leur conjoint.

L'étude amène plus d'une quarantaine de proposition « opérationnelles » dont l'adaptation du numéro d'urgence aux « spécificités locales » ou encore l'augmentation de la capacité d'accueil aux victimes en danger.

En tant que chercheur je comprends que les limites matérielles ne permettent pas de longs développements, mais le rôle de l'anthropologue est d'observer et d'apporter une analyse critique « à longue vue » faisant varier les échelles d'analyse. Il faut relever l'absence voulue dans le public, des proches des victimes qui de toute évidence sont directement concernés par le choc traumatique engendré par la disparition d'un être cher et le nécessaire, mais lancinant travail de deuil de ces « survivants ».

Pour représenter les victimes, seul était présent Le Collectif de Soutien de La Famille de Vanina Galais Féraud, qui avait souhaité assister de son chef à ce rendu d'étude. Certains diront que les responsables et les travailleurs associatifs des structures de « suivi et de prise en charge » sont suffisants pour représenter la voix des proches, mais cette absence de « public concerné » peut interpeller. Ce que Noëline Féraud, n'a pas manqué de relever lors des échanges amenant enfin et de facto un débat contradictoire à un statut quo consensuel. En fait cette absence est symptomatique d'un « entre-soi » institutionnel ou l'absence de l'usager fait sens sur la non contradiction d'une étude recueillant les félicitations d'un auditoire tout acquis à ses biens fondés et résultats.

Si Andy Warhol aimait à souligner que l'artiste était assis sur le peron du riche, il semble ici, que la sociologie soit restée soumise et dépendante à la commande publique d'État intimant comme l'exprime le sens commun : « de ne pas faire de vagues ». Sans exiger une socio-anthropologie de la « matrifocalité » des sociétés post-

esclavagiste et engagistes, comment les chercheurs de cette étude n'ont à aucun moment abordé la question des causes socio-historiques du phénomène du féminicide ? Comment la généalogie structurelle des phénomènes sociétaux de violence dans notre contexte postcolonial a-t-elle été déniée. Cette approche aurait pu, par exemple apporter des commencements de réponse contextualisées au fait que les classes supérieures échappent largement à l'issue fatale. Question mettant en relation les rapports sociaux d'un « macro-social » clivé et fortement inégalitaire, laissée sans réponses pour ne pas dire éludée par les « spécialistes ». La réalité sociétale des séquelles coloniales reste un point aveugle de ce type d'approches « institutionnelles » qui laissent dans le déni, la compréhension des racines du mal.

Il serait capital de s'interroger sur ces réflexes dominants de l'amnésie des institutions.

Prendre le mal par ses racines, éduquer et socialiser la mémoire des structures sociohistoriques de la violence pour étudier et donner des repères propres à éviter le massacre des innocentes tel est le combat engagé par Noëline Féraud, mère de Vanina, étudiante en médecine, assassinée au début de l'année 2018.

**Patrice Pongérard,  
Anthropologue, Directeur de  
l'Institut du Développement  
Indianocéanique,  
Secrétaire Général de KAS  
LA SHÈNE, PO LIBÈR NOUT  
MÉMWAR.**



## Kolèktif Vanina Férard Galais : lutte contre les violences intra- familiales partout à La Réunion



Marie Noëline Férard est la mère de Vanessa Férard Galais, victime d'un féminicide en 2018. Marie Noëline Férard est à l'origine d'un collectif qui a entrepris de visiter les différentes communes de l'île afin de lutter contre les violences intra-familiales. Elle a accordé une interview à Témoignages.

**Témoignages : bonjour Noëline et merci de nous accorder cette interview. Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ?**

Noëline : Je m'appelle FERARD MARIE NOELINE, je suis Réunionnaise descendante d'hommes et de femmes libres afro-indo-malgache libres qui ont été mis en esclavage sur cette île.

**T : Vous êtes la mère de Vanina, pouvez-vous nous parler d'elle ? (son parcours, ses études, son caractère,...)**

N : Vanina était une fille humble très sensible aux causes humaines, de part de son amour envers tous les êtres vivants. Elle portait une attention particu-

lière à l'égard des enfants. Elle ne voulait en aucun cas manquer une journée d'école, studieuse, consciencieuse, courageuse très ordonné, et déterminer à vouloir s'en sortir dans sa vie professionnelle. Elle sortait très rarement pour acheter de l'encre pour son imprimante ou des affaires scolaires. Elle sortait de sa chambre pour venir me taquiner dans la cuisine en chantant en dansant. Elle a réussi son BAC S ensuite elle s'est dirigée vers la fac de médecine à l'université de la Réunion elle voulait se spécialiser dans la pédiatrie parce qu'elle est née prématurée. Je suis fière d'elle car malgré notre parcours de combattante à fuir leur père violent je salue son courage, sa force et sa foi. Elle me disait qu'il faut choisir un métier qui servira à long terme la Réunion. Elle me demandait pourquoi les afro-descendants qui sont médecins, infirmières qui ont fait de longues études ne s'unissent-ils pas pour construire ensemble AFIN DE SOUTENIR l'Afrique nous avons un devoir envers cette héritage culturel.

Son rêve était d'ouvrir une école pour que tous les réunionnais se réconcilient avec eux-mêmes.

**T : En 2018, vous avez perdu votre fille de manière dramatique. Est-ce qu'il vous est possible de nous parler des circonstances de ce drame et de vos interventions ce jour-là ?**

N : Tout d'abord en tant que maman et famille de victime ; je tiens à rectifier une information non fondé de la part des médias de l'île. Ma fille vivait chez moi et n'était pas en concubinage elle venait tout juste de rencontrer cet homme pour la 3e fois le jour du drame. J'insiste que la presse doit vérifier les informations auprès de la famille avant de le diffuser.

Ce jour la j'animais un atelier d'écriture créol pour la fête des mères. Quand je quitte l'atelier j'écoute mes messages je vois que c'est Vanina qui m'a téléphoné. Je lance un appel pas de réponse. Il est 19h j'arrive chez moi je demande à sa sœur si Vanina est rentrée. Elle me dit que non.

À 19h30 je reçois un appel d'un homme avec un accent mahorais qui me dit que Vanina est chez lui que c'est lui qui a dit à Vanina de rester. Je demande à parler à Vanina, il me répond qu'elle ne veut pas me parler. Je trouve ça bizarre, elle qui me parlait souvent, qui me posait plein de questions j'insiste il me dit que Vanina ne sait plus où elle habite et que son téléphone a perdu tous les contacts, puis il me de-

mande si je peux venir récupérer Vanina. Je lui dis que je n'ai pas de voiture. Là, il me demande en quel Dieu je crois et que je crois en un Dieu de chiotte, que Macron va mourir dans un sous-marin !

J'appelle tout de suite le 17. Je répète tout au policier, il me dit d'appeler la gendarmerie de Sainte Marie parce que c'est pas son secteur ! J'appelle, je tombe sur une gendarme je répète la même chose, elle me demande si ma fille avait l'habitude de découcher. Je réponds que non. Elle me demande si ce monsieur m'a donné son adresse et m'a donné son nom et rajoute : "je ne pense pas que ce soit quelqu'un de dangereux" et de rappeler le lendemain matin si ma fille n'est pas rentrée.

Elle me demande si j'avais essayé de l'appeler. J'ai répondu que j'avais appelé vers 17h mais elle ne répondait pas. La gendarme me dit qu'elle va faire le nécessaire et me tient au courant. Je raccroche.

À 20h30 je reçois un appel de l'assassin qui me dit qu'il va me passer Vanina. Je parle avec elle, elle me dit qu'elle "rentre demain matin". Je lui dit d'accord à demain. Sa sœur a pris le téléphone parce que je me suis dit que s'il y a quelque chose peut être qu'elle parlera à sa sœur. Sa sœur lui demande "pourquoi tu veux pas nous parler ?". Elle répond "parce que à minuit un gendarme m'a appelé", puis elle demande si c'était bien moi qui avait appelé à 19h30". J'ai répondu oui et lui ai demandé si ce monsieur avait un facebook. Elle m'a répondu oui et j'ai pu donner l'information aux gendarmes, mais là encore m'a dit qu'on me tiendra au courant.

Je présentais qu'il était arrivé quelque chose à ma fille mais je gardais espoir que c'était pas aussi grave jusqu'au petit matin, quand un gendarme m'appelle et me dit de venir au poste. J'ai dit que je ne pouvais pas arriver dans les délais proposés parce que je suis pas véhiculée, ils m'ont dit : "on vient à votre domicile". Ils étaient à 3 gendarmes, une femme et 2 hommes. Là ils m'annoncent le choc qui m'a fait descendre aux enfers moi et mes autres enfants.

**T : Pensez-vous que la justice a fait son travail ? Quelles sont les dysfonctionnements que l'on peut pointer du doigt ?**

N : J'ai fait confiance à la gendarme quand elle me disait qu'elle ne pense pas que c'est quelqu'un de méchant parce qu'il m'avait donné son adresse son nom etc .. Je croyais qu'ils allaient se déplacer. À l'école on me répétait qu'en cas d'urgence on appel le 15, le 17, le 18, dans la réalité c'est autre chose qu'on cesse de mentir aux écoliers si l'on n'est pas là pour sauver et protéger !

Sur cette terre de domination de l'homme par l'homme comment peut-on parler de justice ?

Il y a des gens qui se croyaient plus intelligents que d'autres alors ils ont créé des lois qu'ils ont travesti de son état originel pour avoir le pouvoir sur les autres. Donc le seul et l'unique dysfonctionnement que je pointe du doigt c'est en l'Homme, l'Humain parce que aujourd'hui ces hommes qui utilisent les autres ne s'intéressent pas à la vie mais au pouvoir sur la vie c'est pour cela qu'ils ont écrit certaines lois, pour enchaîner la vie tout simplement.

La justice est pour moi un mot sacré car la loi ne peut se justifier par elle-même. La loi a pour rôle de promouvoir, de magnifier le bien, d'éradiquer le mal, et le bien c'est ce qui rend les Hommes heureux, afin que ses hommes ne fassent pas à autrui ceux qu'ils n'aimeraient pas qu'on leur fassent. Lorsque la loi protège le crime est-ce la justice ?

**T : la perte d'un enfant est le cauchemar de tout parent, qui plus est quand cela se passe dans des conditions aussi dramatiques et injustes, comment arrive-t-on à le surmonter chaque jour ? Qu'est-ce que cela a changé en vous ?**

N : Vanina in zour la demand a moin : "moman moin la po rod bann citation si internet moin la trouv sel Nelson Mandela, Martin Luhter king, po motive a moin, in noir ki té in moun kom tout domoun si la ter ou noré poin in citation réyoné po dia moin moman ?" Moin la dia li TANK LO KER I BAT I SO SOBAT ! Li la dia moin "oulala lé for sa" !!!

Zordi mèm si lé dir po moin ek son frer ek ser, sak foi mi lèw mi mazinn sèt moin la di Vanina : "TANK LO KER I BAT I FO SOBAT".

Zordi mi oi pi ek lo mèm zié, mi enten pi ek lo mem zorey, mi ginyra pi viv kom avan, parsk avan la pi. Moin lé oblizé artrass in not santié dan mon vi po ar war kler kan mi lèw lo matin mi di mersi La O parsk moin lé vivan, sé tou, mi rod pa pliss. LA VI sé in kado tout domoun i doi respek sa avan la rass, lo relizion na in sel avan : LA VI. É avan la vi, na LAMOUR.

Sans sa la vi té exiss pa. Kan ou la finn santi sa kom dolo i koul dan out gozié komsa na in siek ou pokor boir dolo bin lo zour la ou respek lot keke soi son kil-tir.

**T : pouvez-vous nous parler du kolektif Vanina ? (comment et par qui il s'est constitué, ses objectifs, ses actions,...).**

N : Très rapidement, je me suis dis en tant que moun réyoné nana des actions à mettre en place et nout toute lé responsab parce que personne i koné demin ; moin la appel in dalon plasticien que Vanina té apprécié. Sirtou son kozman si listoir la rényon. Nout dé li la komans fé in let po donn ban politisien en

plass ek bann instance politique en franss, bann zotité la religion, bann zassociations ki milite po la violenss dann famy la rényon, rectorat, l'université, lo préfet, lonu, lunion européen, bann droi de l'homme, é moin la dia li ke mi ve mèt an plass in kabbar la parol po koz po vré si gro problèm la. Moin la di dé zot dalon. Aprésa moin la travay dosi bann mesur ke mi penss lé important an tank famy victime. Dé let la nou donn bann mair kan nou invit a zot si nout kabbar la parol la. La komanss en novembre 2019 lo promié té sinn dni kabbar i ve dir (libérer la parole en malgache).

1. Pass dann 24 cominn po lo kabbar la parol po koz ek domoun é lo mer
2. Fé in sit dosi lo kolektif Vanina
3. Rouv 2 lékol in va appel léckole Vanina é lot va appel Léckole pock pokc nénéne. Léckole la sar in landroi oussa nora la transmission des valeurs nénénes et bann valeurs ancestrales des rois et rennes marons. La sagesse ancestrale a réussi a pacifier l'existence humaine en canalisant les risques potentiels de la violence sociale et politique.

Nou propoz sa bann mer dann sak komine po partaz ek domoun kartié tout kominn in gran morso nout listoir ke la franss lé pa la po dia nou. Konèt kissa ou lé ou va konèt kossa fo fé.

Vanina té attache in gran limportanss po la Rényon, po ke bann zenne i koné la vérité dosi kossa la spasé ici dan nout listoir, pokoué la transmission la été ash-té, pokoué bann réyoné la pi reper, é li té di kif o in moman doné nou aprann ki nou lé. Aprésa po arpran nout plass komkifo parsk nou néna limportanss nou néna in gayar lexmlpl po partazé. I RESS ZISS IN PA PO FE.

**T : Vous avez fait le choix de mener le combat de la lutte contre les violences intra-familiales à travers toute l'île. Que pensez-vous de l'accueil qui est fait au kolektif à chaque déplacement ?**

N : Non ce n'est pas un combat. C'est tout simplement un travail de partaz ek domoun i ve konet kossa i lé la vi é koman ansamm nou pe fé po respect sa parsk, si la poin la vi ou giny pa bouzé, ou giny pa chanté, ou giny pa alé la mess. Si la poin la vi ou giny pa alé dann okin templ. Alor kossa i emפש a nou respek la vi ? C'est-à-dire parler de la cause, agir sur la cause et non travailler sur les conséquences.

On est passé dans 10 communes déjà ! Certains maires ont répondu à notre invitation sur le kabbar, dans d'autres communes il y a eu des représentants des maires. Le Kolektif envoie préalablement un courrier avec accusé de réception, suivi d'un mail et des appels téléphoniques, pour annoncer notre ve-

nue sur la place de la mairie. Malgré tout, on a du mal souvent des fois à avoir une réponse au niveau des services concernées, comme le cabinet du maire ou au niveau du CCAS. Mais en général, tant bien que mal, on voit le bout du tunnel. Nous voulons ouvrir un dialogue afin que nous travaillions ensemble afin, j'espère, de trouver des solutions pour pouvoir améliorer notre société avec du vrai, c'est du concret.

**T : Enfin, Noëline, s'il y a un message que vous souhaiteriez faire passer, apporter à cette société réunionnaise qui se lève, à la nouvelle génération, ce serait lequel ?**

N : En chaque temps on a le devoir de laisser des traces, des repères fiables, afin que la nouvelle génération puisse se forger, se former correctement pour qu'elle puisse construire une nouvelle pyramide solide.

**Aimer sans vouloir posséder l'autre, femmes, hommes occupez vous de vos enfants c'est-à-dire donner leur de l'amour et de la sagesse : l'un marche avec l'autre.**

Vous les femmes de demain vous êtes l'éducatrice de l'Homme par vos pensées, vos attitudes, vos regards. Vous n'êtes pas là pour prendre une revanche sur l'homme car l'homme ne demande qu'à être soulevé et inspiré par la femme. Car quand les femmes décideront de ce consacrer à ce pouvoir qui est en elle, on verra ce monde de domination et d'injustice changer. Vous femmes vous êtes l'avenir de l'humanité. Et vous hommes vous aurez la tâche de protéger l'humanité.

Mais avant toutes choses rechercher qui vous êtes dans votre culture, quel est l'héritage ancestral qui vit en nous.



# Oté

## Mi apartien la zénérasyon l'égalité : Alon lévé pou lo droi bann fanm

Zot i pé ète sir néna lontan ni antann shanté Jean Ferrat i parl dsi lo droi bann fanm. Mi rapèl konmsa in pti bout ::

Lo poète na touzour rézon  
Ki oi par dési l'orizon  
é nout domin sé son roiyome  
Par dovan nout zénérasyon  
Mi déklar ansanm Aragon :  
Fanm sé l'avénir dé zonn.

Shak ané, kan i ariv lo uit mars, nout bann a nou é dopi bélaz é botan I roganiz in l'évènman dsi zourné-la. Shak ané mi pans dann mon tête si lété pa mon bann kamarad nora pa anparl fète-la. Sansa nora transform sa dann in fète komèrsyal konm la fé avèk la fète dé mèr. Késtyonnn vann inn-dé kari anplis, késtyonn fé ashtë inn-dé kado san pans konba bann fanm la améné pou gignn zot droi.

Sanm pou moin néna in manyèr réaksyonèr pou oir sa, ko nm néna in manyèr progrèsis karéman révolisyonnèr pou pran in l'évènman konmsa. Promyé ka i konsèrn pa n ou, mé dézyèm ka oui !

Sète ané konm moin la mark an-o la, l'ONU la désid mète lo uit mars sou lo sign l'égalité. Kèl l'égalité ? Pa solman l'égalité matèryèl konm lo salèr pars zot i koné in pé partou bann fanm lé moins péyé ké lo zonn pou innèm travaye dann in bonpé sosyété. Néna osi nout rogar é li lé pa parèye suivan ké sé in om ou sinonsa in madam. Arzout ankor néna sak demoun i pèrméte azot dir sansa fèr kan zot néna in fanm dovan zot. An pliské sa, ni pé dir

galman néna dé zandroi lo krime kont bann fanm lé prévi dann zot bann mové loi-kaziman kriminèl.

Alor mète lo uit mars sou lo sign l'égalité, ni pé dir sé in bon n'afèr é nou rényoné kan i di l'égalité sa in konsèrn anou : nou ké la konète lésklavaz, Nou ké lé konète l'angazism.nou ké la konète la dominasyon kolonyal-troi krime kont l'imanité konm elie Hoareau la di dann in bèl diskour dann la méri Sin-dni... Troi sistèm nou rényoné, la plipar rant nou, lété konsidéré konm moins ke rien é bann fanm La Rényon konm moins ké moins ké rien. Sé dir si l'égalité sa i di anou in n'afèr é mi pans nou rényoné-nou rényonèz ni doi konsidèr fèr avans l'égalité sa lé konm in devoir pou nou. Nout l'égalité sirman, mé l'égalité partou dsi la tèr ousa i pyétine aèl. Sé lin rézon pou ète ankor plis in ternasyonalis ké ni lé. Sé la rézon k'i fé ké pou nou révolisyon-la lé pliské nésésèr.

Mé zami, i fo ni pran la rovandikasyon l'ONU konm in devoir pou nou, pou lo zonn, pou bann fanm, pou demoun tou lé zaz. Ni apartien la zénérasyon l'égalité é ni doi lévé pou sa.

*Justin*